

Recherches sociographiques



Une interprétation sociologique est-elle possible ?

Éric Gagnon

Volume 42, Number 2, 2001

Mémoire de Fernand Dumont

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057450ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057450ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Through a reading of three articles by Fernand Dumont, this article brings out three conditions for the possibility of sociological interpretation: the debate on the unity and nature of society, the reciprocal generating of facts and of values, transparency and the refusal of expertise. This analysis is methodological and draws on two examples: a typology of Dumont, a remarkable example of sociological imagination, and the sociology of health. This leads to the general conclusion that there is no sociology (nor interpretation) without memory.

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, É. (2001). Une interprétation sociologique est-elle possible ? *Recherches sociographiques*, 42(2), 311–321. <https://doi.org/10.7202/057450ar>

UNE INTERPRÉTATION SOCIOLOGIQUE EST-ELLE POSSIBLE ?

NOTE CRITIQUE

Éric GAGNON

De la lecture de trois articles de Fernand Dumont, nous dégagons ce qui serait trois conditions de possibilité de l'interprétation sociologique : le débat sur l'unité et la nature de la société, l'engendrement réciproque des faits et des valeurs, la transparence et le refus de l'expertise. Méthodologique, le propos s'appuie sur deux exemples : une typologie de Dumont, remarquable exemple d'imagination sociologique, et la sociologie de la santé. De l'ensemble, nous concluons qu'il n'y a pas de sociologie (ni d'interprétation) sans mémoire.

En tête d'un imposant *Traité des problèmes sociaux*, on trouve le texte de Fernand Dumont « Approche des problèmes sociaux » (1994), texte dans lequel il propose une typologie d'une remarquable intelligence, et qui en fait l'un des grands textes sociologiques du philosophe. Cinq conceptions de la réalité sociale sont présentées, auxquelles il fait correspondre cinq conceptions des problèmes sociaux. L'exercice a d'abord pour but de montrer qu'il n'y a pas de saisie positive de cette réalité sans recours à une norme et inversement ; faits et normes « s'engendrent réciproquement » dans la problématisation de la réalité sociale.

J'en rappelle les grandes lignes. 1) La première conception consiste à voir la société comme un *organisme* dont les éléments – les institutions – sont envisagés d'un point de vue fonctionnel. Dans cette perspective la norme est relative au maintien des fonctions nécessaires de l'organisme ou du système ; « la norme est

immanente au réel ». L'écart entre les phénomènes normaux et pathologiques est la dysfonction que les seconds introduisent ; un problème social est ici envisagé comme un problème de *dysfonctionnalité*. 2) La société est comprise, dans une seconde approche, comme un *ordre social* ou ordre juridique. Les normes ne se déduisent pas du bon fonctionnement, mais s'imposent à lui. Elles sont autonomes, bien qu'ouvertes et nourries par les valeurs qui prévalent. Elles forment elles-mêmes un système – le droit – qui régule le système social et même le fabrique. Un problème social est alors compris comme un *délit*. 3) Dans une troisième perspective, la société est faite d'*idéaux collectifs*, qui assurent un contrôle social. Des institutions (famille, école) transmettent ces idéaux, consolidant l'emprise du groupe sur les individus. À la différence des normes juridiques, celles-ci sont plus diffuses, moins cohérentes entre elles ; il y a pluralisme, et un problème social en est un d'*anomie* : effet d'une « évanescence » des valeurs et d'une érosion des solidarités et appartenances ainsi provoquée. 4) La quatrième conception se centre sur un « foyer » particulier de valeurs ou d'idéaux collectifs, touchant au partage des biens collectifs : l'*égalité*. La société est vue comme divisée et inégale, et c'est dans la répartition qu'elle trouve sa cohésion. L'égalité des droits ou l'égalité des chances fonde les normes de justice. L'injustice tient à l'*inégalité*, laquelle définit le problème social : différences des revenus, dans l'accès aux services ou à l'éducation, par exemple. 5) La cinquième et dernière perspective est le résultat d'un « déplacement supplémentaire ». L'idéal est encore l'égalité, mais la répartition des biens conduit à une demande de *participation* aux décisions. Les classes sociales ont un accès différent, non plus seulement aux biens, mais au pouvoir et à la parole. Le normal se reconnaît par la participation à l'instauration de la norme, et l'anormal, par l'*exclusion*. En somme, cinq conceptions de la société (vision organique, ordre social, ensemble d'idéaux, partage, réseaux de participation), auxquelles correspondent cinq critères d'anormalité (dysfonctionnalité, délit, anomie, inégalité, exclusion).

L'exposé est remarquable. En associant à chaque conception de la société, une approche des problèmes sociaux, on récapitule tout à la fois l'histoire de la sociologie et celle de la question sociale telle qu'elle a été problématisée dans les interventions et les politiques publiques. En quelques pages et en un élégant schéma, défile un siècle de vie intellectuelle et de vie politique.

Aussi avons-nous l'impression d'avoir affaire à un schéma historique, résumant le passage de la société traditionnelle à la société postmoderne. De la société conçue comme organisme à celle conçue comme participation se dessine en effet un mouvement historique où s'affirment toujours plus les valeurs d'égalité et de liberté, conduisant à ne plus accepter une norme uniquement parce qu'elle appartient à un ordre hérité, et exigeant, selon Dumont, l'égalité de tous dans la reconnaissance de la norme ; le scandale n'est plus le délit, de moins en moins l'anomie (l'absence de consensus sur les valeurs) et davantage un accès refusé à la parole. Nous sommes ainsi conduits à la société technocratique, celle de la

participation et de la consultation des citoyens. Mais la société technocratique est également celle qui cherche à fonder les décisions sur des normes d'efficience et de fonctionnalité, qui pense les réalités en termes de coordination et de gestion. Et nous voilà alors ramenés au point de départ, à la société comme organisme, où les problèmes en sont de dysfonctionnement. Notre société se pense autant comme organisme qu'en regard de l'idéal de participation. Le parcours tracé par la typologie n'est donc pas linéaire, et ressemble davantage à un cercle. Dumont fait d'ailleurs cette remarque : « Ces deux extrêmes (vision fonctionnelle et vision participative) ne sont pas seulement des points de vue concurrents sur les problèmes sociaux ; ils commandent la double configuration de nos sociétés » (DUMONT, 1994, p. 10). La suite du texte tend à montrer que les cinq conceptions coexistent. Qu'est-ce à dire ? La typologie, selon les mots de l'auteur, dessine un « parcours », une « dénivellation », une « dérive ». Les mots sont beaux, séduisants même, mais peu précis. Rendant compte de ce texte (et du *Traité* dans son ensemble), Daniel DAGENAIS (1995)¹ a souligné l'ambiguïté du vocabulaire de Dumont et plusieurs questions que le texte laisse en suspens.

Qu'est-ce qu'une « conception du social » ? Comment se réalise-t-elle ? Quel est son lieu d'ancrage dans la société, son mode d'existence ? Comment comprendre la coexistence de plusieurs conceptions du social dans une même société ? S'agit-il de conceptions renvoyant à des façons historiques de se représenter la société qui coexisteraient aujourd'hui d'une manière stratifiée ? Ou renvoyant à des niveaux hiérarchisés d'action sur la société ? (DAGENAIS, 1995, p. 227.)

Ce sont des questions auxquelles il faut répondre, non pas à la place de Dumont (ce qui est impossible) ni même en cherchant à le faire « à la manière de », mais dans son prolongement, comme s'il nous les avait adressées et qu'il nous incombe de poursuivre la recherche... sans se sentir obligés de donner la même réponse que lui. Cette typologie, nous allons le voir, pose la question de l'interprétation sociologique, de sa place et de sa possibilité même.

Le débat

Le problème central soulevé par ce schéma est celui de la synthèse et de l'unité, problème qui a constamment occupé Dumont, et qui est au centre d'une entreprise du genre du *Traité*. Chaque conception du social est en soi une synthèse, le modèle d'une vision de la société globale, et la typologie est un effort de rassemblement de ces modèles. Mais la synthèse n'est pas dans l'inventaire ou la sommation, et il n'est pas certain que l'on parvienne à quelque vue d'ensemble d'une collectivité simplement en choisissant l'une des conceptions, et en l'appliquant.

1. Je dois beaucoup à cet article de Dagenais, sur lequel je prendrai encore appui plus loin. J'y renvoie le lecteur pour ses analyses pertinentes.

Cette question de la société globale est l'objet d'un autre des meilleurs articles de Dumont, « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », texte de clôture du colloque de 1962 sur la *Situation de la recherche sur le Canada français*. L'argument alors développé était à la fois simple et convaincant : l'étude de la société globale, de la société considérée dans son ensemble, ne peut être une synthèse des recherches particulières, non pas tant en raison du peu d'avancement de ces recherches que du fait que la société globale est d'abord une *représentation*, une vision d'ensemble qu'elle se donne d'elle-même. Il n'est pas nécessaire, pour envisager la société comme un tout, d'adopter une sorte de fonctionnalisme, présupposant l'intégration de tous les éléments qui la composent, et dont l'inventaire serait « indéfini » (DUMONT, 1962, p. 287). Plus juste, – et plus économique – est d'analyser les mécanismes qui travaillent à son intégration : les idéologies, l'école, le pouvoir. Si la société n'est jamais parfaitement intégrée, du moins se donne-t-elle toujours des mécanismes pour y parvenir. L'étude de la société globale est l'étude de la manière dont une société se pense et cherche son unité, et de la concurrence entre diverses représentations de son unité portées par différents groupes.

Pareille perspective est inséparable d'une autre idée que Dumont n'a cessé de défendre : la sociologie naît des représentations que la société se donne d'elle-même, des idéologies. « Toute interprétation scientifique d'une société globale sera fatalement en continuité avec les idéologies dominantes du milieu. Parfois, elle en constituera simplement l'explication et la systématisation ; souvent, elle en sera une mise en question chargée plus ou moins de revendications et de jugements de valeur. » (DUMONT, 1962, p. 278-279). L'une des conséquences de cette idée est qu'il ne saurait y avoir de vue de surplomb de la société globale. Et c'est ce que montre très bien la typologie de 1994 que nous discutons ici, en liant représentations de la société et représentations des problèmes sociaux.

Il est intéressant de remarquer au passage que le texte de 1962 clôt un colloque (et un ouvrage) dont l'ambition, tout comme le *Traité des problèmes sociaux*, était de dresser un bilan et des synthèses. Dumont, ne l'oublions pas, a dirigé de nombreux ouvrages collectifs, jouant un rôle de rassembleur et luttant contre la dispersion. Mais il n'est pas moins paradoxal que l'effort débouche sur la publication d'ouvrages, dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils expriment – sinon accentuent – la dispersion et la spécialisation. Daniel Dagenais (1995) a montré à quelles impasses le projet s'est heurté, notamment en raison du caractère collectif du *Traité* et de certaines pratiques actuelles en recherche : en 54 articles, 73 spécialistes se partagent les « problèmes » : suicide, violence conjugale, mauvais traitements aux enfants, analphabétisme, chômage, etc. La projet « sommatif » n'a pas suffi à donner un ouvrage cohérent, et la fragmentation des problèmes sociaux se traduit jusque dans le livre qui entendait la surmonter. Fernand Dumont, dans son texte introductif et

dans la typologie proposée, corrige, comme par avance, le caractère trop étroit et trop positif des articles qui vont suivre².

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que la typologie est synthèse, non pas parce qu'elle fait le tour des conceptions du social et des approches des problèmes sociaux, mais parce qu'elle porte sur des tentatives de synthèse ou d'unité, et les confronte. La synthèse est dans le débat entre les idéologies et les conceptions concurrentes, et c'est au travers de ces débats que, non seulement l'on peut apercevoir la société globale, mais tenter une interprétation sociologique. C'est pour cela que la typologie dessine un « parcours » plutôt que de dresser un inventaire. Elle consacre la recherche d'une vision d'ensemble comme une nécessité de l'interprétation sociologique, en même temps que son impossibilité. Les conceptions de la société émergent d'un débat, et c'est parce qu'elles sont en débat qu'elles deviennent visibles pour les sociologues qui peuvent les formaliser et en faire des types.

Et si le débat au sein de la société donne au sociologue son objet, n'a-t-il pas besoin de le poursuivre lorsqu'il interprète ? Ce débat n'est-il pas encore présent dans sa propre démarche ? N'a-t-il pas besoin de ces diverses conceptions de la société, chacune trouvant appui sur les autres, ou contribuant à mettre les autres en évidence ? De la société comme organisme à la société comme idéaux³, nous passons de ce qui serait une réalité positive et permanente de toute société, extérieure aux individus, à ce qui serait une réalité variable, « construite » et portée par chaque individu. Ce sont là peut-être des « moments » de l'interprétation et non simplement trois interprétations distinctes (ordre fonctionnel, ordre juridique ou idéaux), car loin d'être irréductibles, elles renvoient chacune les unes aux autres. Elles s'épaulent et se contestent en même temps. Ce mouvement fait voir la société, tantôt hors des individus, tantôt intériorisée en chacun d'eux. L'interprétation de la société par ses fonctions prend toujours appui sur des valeurs, et inversement dégager les idéaux collectifs exige une référence positive, qui les fait apparaître, comme un fond ou un arrière-plan fait apparaître un objet. Les fonctions ne sont discernables que sur l'horizon d'une finalité qui leur donne un sens, et donc d'idéaux et de valeurs qui leur donnent une direction ; les idéaux et valeurs ne sont compréhensibles qu'en

2. Dans ses mémoires, Dumont évoque le *Traité d'anthropologie médicale* et le *Traité des problèmes sociaux*, non sans laisser percer une certaine déception : « Ces *Traités*, de dimensions considérables, étaient eux-mêmes, dans mon esprit, des tentatives pour réunir des compétences multiples autour de projets de synthèses où l'éthique rejoindrait le savoir positif. [...] Malgré nos efforts pour donner une structure systématique à ces ouvrages, il était inévitable que l'on aboutisse, étant donné l'initiative laissée aux auteurs et les orientations de chacun, à des dossiers, certainement précieux, plutôt qu'à une nouvelle vision d'ensemble. » (DUMONT, 1997, p. 229.)

3. Les troisième, quatrième et cinquième conceptions de la société repérées par Dumont peuvent être regroupées en une seule : la société conçue comme idéaux collectifs, les quatrième et cinquième conceptions étant des cas particuliers de la troisième (idéaux d'égalité dans l'accès aux biens et à la parole).

les rapportant à une réalité plus positive (fonctions ou ordre juridique), une situation à laquelle elles réagissent, qu'elles soutiennent ou contestent. Une représentation de la société selon les idéaux et valeurs partagées ne se suffit pas, il faut remonter à la précédente (ordre juridique) pour lui donner un horizon et une origine. L'on est ainsi ramené à la fonctionnalité et à la nature des sociétés comme interrogation inépuisable et jamais congédiable. La typologie décrit un mouvement de la pensée, plus qu'un progrès de la compréhension. Les conceptions de la société qu'elle expose ne peuvent donc être appréhendées et utilisées que les unes avec les autres. Nous dirons, avec Bachelard (1949, p. 5 et 41), que « l'une achève l'autre » et qu'ensemble elles forment une « échelle polémique » : la cohérence de la typologie, c'est sa dialectique⁴.

Le débat au sein de la société sur son unité et sur le normal, le sociologue le poursuit pour son propre compte. Ce débat est constitutif de sa démarche. L'interprétation sociologique est elle-même débat entre ces approches, qu'elle confronte pour cerner son objet. Elle loge dans l'écart et la circulation entre ces perspectives.

Les valeurs

Ce mouvement de l'interprétation en signale un autre sur lequel Dumont attire spécialement notre attention. Celui du va-et-vient, dans la compréhension des faits sociaux, entre la saisie positive de la réalité et le recours à une norme. L'une et l'autre « s'engendrent réciproquement » dans la « description » des faits sociaux et la reconnaissance des problèmes sociaux. La typologie en est certainement la plus belle démonstration, en montrant comment chaque conception de la société est tributaire d'un jugement sur la normalité, et inversement. Mais la saisie positive ne se limite pas aux faits dits sociaux (normes, valeurs, conduites) ; plus avant le sociologue rencontre aussi parfois le corps, les faits biologiques et doit recourir à la norme pour le saisir.

Un exemple peut aider à le montrer. La sociologie et l'anthropologie médicale (les deux disciplines peuvent ici être confondues⁵) comportent deux branches : la première se consacre à identifier les déterminants sociaux de la maladie, en quoi certains faits sociaux (pauvreté, migration, par exemple) ont des effets sur la prévalence des maladies (morbidité et mortalité) ; la seconde s'emploie plutôt à une critique des conceptions et représentations de la maladie et des pratiques curatives (particulièrement la médecine moderne), à montrer leur origine, leur relativité, leur caractère idéologique, en quoi elles justifient un monopole professionnel ou une

4. De ce point de vue, la typologie ressortit à la « philosophie du non », affiliation que n'aurait pas rejetée Dumont, je crois.

5. Aucune des distinctions habituellement proposées entre sociologie et anthropologie n'est ici décisive.

forme de domination. Le premier courant apporte une contribution à l'épidémiologie, l'étude des facteurs de prévalence et de distribution de la maladie, et dans cette perspective, il reprend à son compte les catégories de la médecine, et entend produire un savoir rigoureusement positif. Le second courant s'inscrit plutôt dans le cadre d'une sociologie critique, dans la mesure où il conteste, du moins implicitement, la vérité et l'évidence de ce qui passe pour être vrai ou évident (les catégories et l'autorité médicales au premier chef), et en montre le caractère normatif. Si différents qu'ils puissent paraître, ces deux courants renvoient l'un à l'autre, l'épidémiologie sociologique s'appuyant sur une contestation de l'hégémonie du savoir médical pour faire une place aux facteurs sociaux, et la critique des savoirs et pratiques de santé ayant besoin des déterminants sociaux pour faire une place au symbolique et aux valeurs dans les phénomènes de maladie. Le second courant a besoin du savoir positif produit par le premier, qui lui-même implique, dans sa propre production, une orientation normative. Chacun fournissant les points d'appuis nécessaires à l'autre.

Dans ce mouvement et ce partage, la distinction entre le positif et le normatif est certes problématique, et tout aussi rigoureusement impossible à opérer que celle entre le biologique et le symbolique dans la maladie, et plus généralement entre nature et culture. Entre les deux ordres de réalité, impossible d'établir une ligne de partage et un soupçon demeure toujours quant à leur réalité, c'est-à-dire quant à la pertinence de la distinction. Et pourtant, ces deux ordres de réalité ont besoin d'être *posés* pour que l'interprétation sociologique soit possible ; plus exactement, nous ne connaissons pas d'autres schèmes ou modèles pour fonder nos interprétations. L'interprétation sociologique est ainsi tributaire d'un autre débat (nature/culture ; faits/valeurs) qui lui est également constitutif.

L'institution de la santé et de la maladie est un objet privilégié pour la sociologie et l'anthropologie. D'abord pour une raison assez immédiatement perceptible : par ses représentations de la maladie, par les pratiques de soins qu'elle institue, la société parle d'elle-même, elle tient un discours sur ce qu'elle est et ce qu'elle doit être. La médecine, par exemple, autorise et interdit nombre de conduites, et la maladie est l'une des plus usuelles métaphores des rapports sociaux ; ses représentations médiatisent chez l'individu le rapport de soi à soi, de soi aux autres et de soi au monde. Ensuite, et plus profondément, parce que la question de la « nature » de la société et du fondement naturel des normes émerge avec l'affranchissement à l'égard de la nature, devenue elle aussi question⁶.

Isoler la part du symbolique dans la maladie et son institutionnalisation se fait ainsi dans un va-et-vient entre nature et culture, faits et valeurs, et engage nécessairement et rapidement dans le débat sur la nature de la société, que Dumont expose dans sa typologie de 1994. L'étude des déterminants de la santé est en partie issue

6. Quand la nature n'est plus subie mais transformée.

de la santé publique et de l'hygiène sociale de la fin du XIX^e siècle, dans laquelle les maladies apparaissent comme le produit de dysfonctions sociales, plus tard de ruptures dans l'ordre moral, et plus récemment comme problème d'inégalité dans le partage des biens ou dans la participation à la vie collective. Le courant critique, à l'inverse, partant d'une inégalité de la parole entre experts et profanes pour interpréter la maladie et dire le normal, remonte vers l'ordre moral et juridique. L'institution de la santé et de la maladie apparaît ainsi tour à tour comme : 1) jouant un rôle fonctionnel (réguler les perturbations engendrées par les maladies ; décider qui est malade et donc exempté de ses rôles), 2) réalisant et légitimant l'ordre juridique (elle est productrice de droit, de savoirs autorisés, d'une division juridique du travail), 3) exprimant ou heurtant des idéaux collectifs, dans la relation médecin-malade (la question de l'autorité et de l'accès au savoir et à la parole) comme dans les politiques et l'organisation des services (répartition et affectation des ressources et lieux des prises de décisions). Toujours revient la question de ce qui fait tenir ensemble la collectivité et de la déviance possible, inévitable, autorisée ou anormale.

La sociologie de la santé a pour objet les mêmes débats sur la réalité sociale que les autres sociologies, ce qui l'oblige à un mouvement constant entre les faits et les valeurs, autour de la nature des normes. Et comme dans les autres domaines d'investigation du sociologue, ce débat demeure ouvert.

La transparence

Notre exemple, s'il a permis d'apporter quelques précisions, risque cependant d'avoir fait perdre à l'interprétation sociologique sa spécificité. Le sociologue ressemble maintenant au médecin, posant un diagnostic non seulement sur la nature de la société, mais sur des faits biologiques, et allant même jusqu'à proposer des remèdes. C'est ici qu'il faut introduire un troisième texte de Dumont consacré au problème de l'interprétation. Il s'agit d'un autre texte introductif à un imposant ouvrage de synthèse, le *Traité d'anthropologie médicale*, où il s'efforce (entre autres choses) de distinguer l'interprétation sociologique de l'interprétation médicale.

L'interprétation médicale, telle que la comprend Dumont, est la réconciliation du singulier et du général : le témoignage du patient rencontre le savoir du médecin, et ensemble ils convergent vers le diagnostic, le second donnant au premier son sens général, permettant ainsi au patient de « réintégrer la communauté humaine » (DUMONT, 1985, p. 35). Telle n'est pas la sociologie, qui, réduite à n'être que l'application d'une théorie générale à des cas particuliers, perdrait tout intérêt et toute pertinence. Elle a pour objet l'institutionnalisation (de la santé, entre autres), c'est-à-dire le processus de rationalisation, de production des normes et des savoirs par les experts et les pouvoirs, l'organisation de l'interprétation. L'institutionnalisation est à l'origine une contestation des interprétations reçues et admises, puisqu'elle s'oppose à la simple reprise des croyances et habitudes héritées

(pensons à la médecine). Mais l'expertise et le contrôle des experts conduisent à un monopole, à une inégalité dans l'accès à cette interprétation, à une opacité des savoirs produits. L'institution alors s'éloigne ; elle apparaît aux non-experts, comme quelque chose d'étranger, de lointain même. Surtout, l'institution congédie les valeurs, ramène le savoir au positif, bien qu'elle fût d'abord protestation contre les vérités admises. La médecine est également va-et-vient entre faits et valeurs, mais elle l'oublie. La sociologie intervient d'abord pour le rappeler : l'interprétation médicale mène à une décision, une action thérapeutique, elle a une finalité et elle implique par conséquent un jugement évaluatif et un choix. La part des valeurs ou du symbolique dans la maladie ne s'isole pas (comme un élément chimique), et le sociologue ne le circonscrit jamais, mais il oblige par contre à en reconnaître la présence et à en débattre.

Également produit d'une institutionnalisation, la sociologie s'en démarque cependant, non pour prendre une vue surplombante, une critique distante, mais pour discerner les valeurs et les enjeux, dans l'institutionnalisation des savoirs et des pratiques. Elle participe de l'explosion de l'interprétation dans les sociétés modernes, de la prolifération des discours, de l'accroissement tant des lieux que du rythme de production des interprétations, ce que Dumont appelle ailleurs la « communauté des interprétants », et qui donne à la sociologie sa pertinence et son objet⁷. Elle n'y échappe pas, à moins de se ranger à son tour dans l'expertise et le positivisme, ce qui serait le meilleur moyen d'annuler le débat sur l'unité et la nature de la société en se l'appropriant, et d'ignorer la référence obligée aux valeurs dans le travail d'interprétation. Si la rigueur de la démonstration dans l'interprétation est une condition essentielle au débat et contribue à le maintenir ouvert, elle ne peut être confondue avec l'autorité que revendique l'expert⁸.

Interpréter exige du coup le dépassement des frontières disciplinaires et la méfiance à l'égard des spécialités. Dumont, qui n'avait pas de gêne à passer de l'analyse positive à l'éthique, de la sociologie à la philosophie, a cette jolie formule : « Les niveaux de réflexion, dont il est important certes de se soucier, s'appellent par implications au lieu de se contracter dans des frontières » (DUMONT, 1985, p. 16)⁹. La typologie de 1994 et la dialectique qu'elle met en œuvre en est une belle démonstration : elle oblige à poser la question de la reproduction (biologique et sociale),

7. Des médias aux universités, jusqu'aux « Centres d'interprétation » (musées régionaux ou locaux d'histoire naturelle ou culturelle) que mon fils s'étonnait de découvrir dans chaque village du Québec lors de nos vacances.

8. Avec des moyens encore insuffisants, je dois le reconnaître, j'ai tenté ailleurs de cerner le problème de la position critique dans le champ de l'interprétation (GAGNON, 1997).

9. La préférence de Dumont pour les vues d'ensemble lui fait d'ailleurs préférer, dans son analyse de la médecine, les omnipraticiens aux spécialistes ; de la division du travail et de la spécialisation, il ne relève que les inconvénients (1985, p. 8, 9, 10). Une méfiance est également affichée à l'endroit des comités d'éthique composés d'experts.

ainsi que celle des statuts, des rôles et des classes, et appelle ainsi la démographie et l'économie auprès de la sociologie.

La sociologie n'est pas pour autant effort de synthèse des sciences de l'homme (médecine incluse) sur la maladie. Si la sociologie les réunit, ou les « enveloppe » comme dit Dumont, c'est autour d'une interrogation sur leur projet et leurs finalités. Elle n'est pas une épistémologie qui départage les bonnes théories médicales des mauvaises, mais une exploration de leur genèse et de leur légitimation, c'est-à-dire leur institutionnalisation. Non seulement le sociologue n'a pas à imiter la clinique médicale, mais son analyse tend plutôt à rapprocher l'interprétation médicale de la sociologie, en montrant en quoi elle est aussi un débat d'interprétation, où le malade (et le médecin) cherche à reconnaître ses valeurs, et pas uniquement à faire établir un fait.

De nos lectures de Dumont nous retenons trois conditions de possibilité de l'interprétation sociologique : d'abord le maintien du débat sur l'unité et la nature de la société (conséquemment sur le normal), puis l'engendrement réciproque de la saisie positive et de la norme dans l'analyse des institutions, et enfin, la transparence et le refus de l'expertise, qui maintiennent ouvert ce débat et rendent visible la dimension normative des représentations et des pratiques. Peut-être même pourrions-nous en ajouter une quatrième, qui serait un certain sens de l'héritage : inventorier les diverses conceptions de la société, c'est un peu récapituler l'histoire de la sociologie, comme nous le faisons remarquer au début ; aussi se donner des moyens d'interprétation, c'est se souvenir de ce que nous devons à nos prédécesseurs¹⁰.

Éric GAGNON

CLSC Haute-Ville-des-Rivières,
et Département de médecine sociale et préventive,
Université Laval.

BIBLIOGRAPHIE

BACHELARD, Gaston

1949 *La philosophie du non. Essai d'une philosophie du nouvel esprit scientifique*, Paris, Presses Universitaires de France. (1^{re} édition, 1940.)

10. Pour mémoire, rappelons le texte de présentation de la revue *Recherches sociographiques*, signé par Dumont et Falardeau, où la question de la synthèse et de la société globale est posée et liée à celle de l'héritage intellectuel et des origines de la sociologie.

DAGENAIS, Daniel

- 1995 « La question sociale a-t-elle une signification ? », *Cahiers de recherche sociologique*, 24 : 223-247.

DUMONT, Fernand

- 1962 « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », *Recherches sociographiques*, III, 1-2 : 277-292. (Repris dans *Chantiers*, 1973, p. 121-139.)
- 1985 « Le projet d'une anthropologie médicale », dans : Jacques DUFRESNE, Fernand DUMONT et Yves MARTIN (dirs), *Traité d'anthropologie médicale*, Québec et Lyon, Presses de l'Université du Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Presses de l'Université de Lyon, 1-39.
- 1994 « Approche des problèmes sociaux », dans : Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dirs), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1-22.
- 1997 *Récit d'une émigration. Mémoires*, Montréal, Boréal.

DUMONT, Fernand et Jean-Charles FALARDEAU

- 1960 « Pour la recherche sociographique au Canada français », *Recherches sociographiques*, I, 1 : 3-5.

GAGNON, Éric

- 1997 « Imagination sociologique et interrogation philosophique », *Société*, 17 : 187-208.